



Direction régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement du Centre

**Comité de Suivi du projet d'aménagement
de la RN154 et de la RN12
Préfecture d'Eure-et-Loir – Chartres – 3 décembre 2010
*Relevé de conclusions***

Service Déplacements Infrastructures Transports
Département Infrastructures et Déplacements

Le Comité de Suivi sur l'aménagement de la RN154 et la RN12 a été installé par M. le Préfet de Région le vendredi 3 décembre 2010 à Chartres. Il découle de la décision ministérielle du 25 juin 2010, prise à l'issue du débat public qui a été mené d'octobre 2009 à janvier 2010.

* * *

La séance est ouverte à 15h par M. le Préfet de région, coordonnateur du projet et président du Comité de Suivi, en présence de plus de 60 membres.

Le Préfet a rappelé les attendus de la décision ministérielle du 25 juin 2010 qui prévoit le lancement des études et de la concertation afin d'aboutir à la mise en place d'une concession autoroutière pour achever l'aménagement de la RN154 et de la RN12 en Eure-et-Loir.

La composition du Comité de Suivi répond à l'article 5 de la décision ministérielle qui prévoit la représentation des 5 collèges issus du Grenelle de l'environnement. Cette composition reflète la volonté de permettre la participation de la majeure partie des acteurs qui se sont exprimés sur le dossier ainsi que les potentiels co-financeurs.

La décision ministérielle retenait également le principe de désignation d'un garant de l'information et de la concertation autour du projet jusqu'à l'enquête d'utilité publique. La Commission Nationale du Débat Public a nommé M. Jean-Yves AUDOUIN, membre de la Commission Particulière qui a conduit le débat public sur la RN154. Cette décision marque une volonté de continuité de l'écoute mise en place au cours du débat public.

[Le propos introductif complet du Préfet de région est téléchargeable – cf. infra]

M. Jean-Yves AUDOUIN précise le rôle de garant qui lui est confié par la CNDP, notamment la responsabilité de vérifier la réalité, la qualité et la sincérité des informations diffusées et de la concertation réalisée. En cas de défaillance du maître d'ouvrage, le garant peut tenir un rôle « extrême » d'animation.

Les représentants de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) assurant la maîtrise d'ouvrage locale présentent les principales étapes du projet et le calendrier ainsi qu'une information sur la concertation à venir.

* * *

Le premier temps d'échanges a permis les expressions suivantes :

M. de Montgolfier (Conseil Général d'Eure-et-Loir) se déclare satisfait de la concession sur l'ensemble de l'itinéraire, souligne les points de vigilance (sections en service, conditions tarifaires) et émet le souhait d'une anticipation des procédures foncières et archéologiques.

Mme Fraudin (AVERN) souligne la disparité entre les différents collèges du Comité de Suivi et s'étonne que la question des trames verte et bleue n'ait pas été abordée dans la présentation.

M. Gigon (Jouons collectif A154) fait état, que lors des réunions de débat, un seul fuseau a été présenté sur lequel a travaillé la SAFER alors que maintenant la définition d'un fuseau est évoquée.

M. Cohu (Eure-et-Loir nature) rejoint Mme Fraudin sur la disparité constatée au sein du Comité de Suivi, rappelle son opposition à la concession tout en prenant acte de la décision. Il souligne les précautions qui seront à prendre pour la traversée des zones Natura 2000.

M. Bordeau (Agir unis A154) souligne qu'alors que le dossier A 154 figure au SNIT au motif de la sécurité, aucun accident mortel n'a été constaté sur la RN 154 en 2010. Il exprime sa vigilance sur le tracé et s'étonne que l'on parle de « tracé » alors que la concertation n'a pas commencé.

M. Daniel (Dévier St Rémy) souligne l'urgence des décisions devant le constat d'une augmentation du trafic sur la RN 12.

Mme Mialot (Conseil Régional du Centre) prend acte de la décision ministérielle, rappelle la position du Conseil Régional sur un engagement financier uniquement dans le cadre d'une voie express et exprime la volonté de la Région de participer au Comité de Pilotage local qui sera ultérieurement mis en place.

M. Rhiel (maire de St Rémy sur Avre) exprime sa satisfaction que les participants prennent acte de la décision ministérielle compte tenu des forts impacts directs et indirects du trafic de la RN12 (4 décès par cancers en 2010 à Saint-Rémy-sur Avre).

M. Thirouin (FDSEA 28) rejoint le Conseil Général sur la nécessité d'une anticipation des aménagements fonciers, souhaite que le monde agricole dispose d'une place prépondérante dans le processus d'études et rappelle que la préservation des terres agricoles est une priorité du gouvernement.

M. Fraipont (CFDT) précise que la RN 154 est utilisée par des ouvriers qui n'ont pas les moyens de payer les péages et qu'en ce sens la concession n'est pas la solution d'autant plus qu'elle « joue contre » le ferroutage.

M. Dupont (FO) présente la concession comme un « cadeau » au concessionnaire. Il met en avant les reports de trafics qui ne manqueront pas de se produire sur les itinéraires de substitution et l'augmentation du trafic traversant des communes.

M. Bernard (CGT) confirme son opposition à la concession et souligne les inquiétudes du personnel fonctionnaire de la Direction Interdépartementale des Routes Nord Ouest. Il met en avant les questions de périmètres de concession de la RN 12 et de l'impact des péages pour les Euréliens.

M. Lethuillier (Communauté de Communes des Villages du Drouais) exprime sa satisfaction de voir le contournement est de Dreux « traité » dans le cadre du contournement de l'agglomération Drouaise.

M. Frard (maire de Vernouillet) rappelle les projets inscrits au CPER 2000-2006 et en demande la réalisation. Il précise également que le SCOT de Dreux retient le principe d'un contournement ouest de Dreux, très attendu.

* * *

A la suite de ce premier temps d'échanges, M. le Préfet de région et le directeur régional de la DREAL apportent les éléments de réponse notamment en insistant sur l'importance des phases de concertation durant lesquelles les différentes parties prenantes au projet auront leur place et leur rôle. L'État souligne sa volonté d'une concertation loyale et approfondie autour de la construction progressive du projet.

* * *

M. Préveaux (maire de Gellainville) se dit « farouchement favorable à la concession » au regard du trafic important qui traverse sa commune, seule agglomération qui ne sera pas déviée au sud de Chartres.

M. Gigon (Jouons collectif A154) évoque le risque de voir le trafic de transit de la RN 12 se maintenir en traverse nord de Dreux dans l'hypothèse d'une section payante entre l'est et l'ouest de Dreux.

M. Jimenez (Agglomération de Dreux) souligne l'importance du projet pour l'agglomération Drouaise avec quatre préoccupations majeures : le trafic de transit, les questions de sécurité, la desserte économique du territoire et les préoccupations environnementales et agricoles.

Mme Dejonghe (1€ pour la vie) rappelle son attachement au projet autoroutier et la nécessité de réaliser le « chaînon manquant » entre Chartres et Orléans. Elle fait également le constat d'une fréquentation plus soutenue des routes départementales par les poids lourds.

* * *

Ainsi, bien que quelques interventions aient rappelé leur opposition au principe de concession, les membres du Comité de Suivi, dans leur ensemble, ont souligné la nécessité d'un aménagement rapide de l'axe, tout en rappelant les enjeux agricoles (nécessaire limitation des emprises) et environnementaux (zone Natura 2000, trames vertes et bleues) des zones dans lesquelles peut s'inscrire l'aménagement.

Le Comité de Suivi du projet doit nécessairement démarrer ses travaux par une réflexion sur les fonctionnalités de l'aménagement des itinéraires RN154-RN12, fonctionnalités qui serviront à l'élaboration d'une grille d'analyse des différentes variantes du projet.

Les membres du Comité de Suivi sont donc invités à adresser leur contribution à la DREAL Centre d'ici la fin du mois de février 2011. Un document établi par la DREAL est distribué en fin de séance.

Les études seront engagées dans le courant de l'année 2011 afin d'aboutir à l'élaboration de variantes de tracé répondant aux fonctionnalités attendues, puis au choix d'une solution concertée qui sera reprise dans un dossier d'enquête publique en 2012-2013. Ce calendrier permettrait d'envisager une Déclaration d'Utilité Publique, relevant – après avis du Conseil d'État – d'un décret du Premier ministre, en 2014. L'information et la concertation autour du projet débiteront dès 2011. Les modalités pratiques seront précisées dans les prochains mois et l'ensemble des membres du Comité de Suivi du projet pourra se rapprocher de la DREAL Centre pour toute précision ou information.

Un Comité de Pilotage local sera installé au cours du premier semestre 2011. Il réunira les co-financeurs potentiels qui se sont déjà fait connaître mais également ceux qui se manifesteront d'ici la première réunion.

En conclusion, et après avoir remercié les participants, M. le préfet de Région s'engage sur la tenue d'un nouveau Comité de Suivi du projet avant le 14 juillet 2011.

La séance est levée à 16h45.

* * *

L'ensemble des documents présentés au cours de la réunion du 3 décembre 2010 ainsi que le discours de M. le Préfet de région et le présent relevé de conclusions sont accessibles sur le site de la DREAL Centre :

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/>

(rubrique : Transports > Développement des infrastructures routières et ferroviaires > Infrastructure routière)